

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

Information relative au nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital social (article R225-73-1 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article R225-73-1 du Code de commerce, est publié ci-après le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société le 5 avril 2017, jour de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis préalable des Assemblées générales du 2 juin 2017 :

Total actions émises	266 200
Total droits de vote	531 179
Total droits de vote exerçables en assemblée	531 179

La société rappelle par ailleurs à ses actionnaires que le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société au 30 avril 2017, a été déclaré au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers comme suit :

Total actions émises	266 200
Total droits de vote	531 178
Total droits de vote exerçables en assemblée	531 178

Le 10 mai 2017

Il est précisé que par l'effet de la loi n°2014-384 dite « loi Florange » et sans qu'il n'ait été procédé à la modification matérielle des statuts, un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

